



Procès-verbal du  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

<u>Nombrē d'Élus :</u>	<u>Date de la convocation du Conseil Municipal :</u>
En exercice : 15	26 mai 2023
Présents : 13	
Qui ont pris part à la délibération : 14	

Présents : BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, SICARD Nadine, et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : ROCHE Nathalie, THIZY Huguette

Pouvoirs : THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : PHILIBERT Pascal

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2023 est validé.

Urbanisme :

- DP accordée pour M. DIMIER Hervé pour la construction d'un mur en pierres 623 chemin de la Guichardière ;
- DP accordée pour M. GREGOIRE Denis pour la construction d'un mur de soutènement 7 rue de la Sibérie ;
- DP accordée pour M. GREGOIRE Denis pour la fermeture de la terrasse existante par baies vitrées et porte 7 rue de la Sibérie ;
- DP accordée pour la société Arteis Solaire pour M. POUILLY pour l'installation de panneaux photovoltaïques 4 impasse du Rio ;
- Dépot d'un PC par M. BRUYAS Bernard pour la construction d'un hangar agricole à couverture photovoltaïque, 248 chemin du Crêt des Alouettes, en cours d'instruction (délai à 4 mois) ;
- DP accordée pour M. MORAND André pour la pose de bavettes pour fenêtres et de volet roulant sur velux, 2 place de l'Eglise ;

Rencontres entre le 12 mai et le 2 juin 2023

- Aménagement du centre bourg : Réunions de chantier tous les mardis matin à 8h30
- Le service instructeur pour des autorisations d'urbanismes de SEM. Point sur les dossiers en cours et à venir
- Commission de sécurité des salles du château
- Deux rencontres avec le Cabinet Maurin, architecte, pour l'avancement du projet de réhabilitation du bâtiment école/dojo/voirie. Les décisions se prennent au fur et à mesure, avec pour objectif un dépôt du permis de construire avant le 15 juillet. Un certain nombre de points sont déjà définis, notamment sur l'aspect design. Des rencontres sur ce dossier restent à venir avec :
  - o le syndicat des énergies de la Loire missionné en assistance à maîtrise d'ouvrage sur la partie énergétique.
- Rencontre avec les utilisateurs des locaux (salariés mairie et professeurs des écoles) afin de recueillir leurs éventuelles observations et demandes.
- Tirage au sort des jurés d'assises 2024 en mairie : 3 personnes ont été tirés au sort.
- Présentation à l'école par les enfants du CME, du Conseil Municipal des Enfants aux élèves de CE2 futurs candidats. les nouveaux membres du CME seront élus début juillet, pour une prise de fonction lors de la rentrée scolaire début septembre.
- Conseil métropolitain de SEM.
- Rencontre entre Nicolas et les bénévoles de la bibliothèque pour le renouvellement de la convention entre la commune et le département pour l'utilisation des services de la médiathèque départementale. L'objectif de la rencontre était de parcourir cette nouvelle convention afin de prendre connaissance des différentes modifications.
- Entreprise Degruel pour le début des travaux d'aménagement de la voirie rue du Sépulcre (zone OAP) et des bordures des accès au bâtiment du Rio.
- Siel : bilan 2022 des consommations énergétiques par le service d'aide à la gestion de l'énergie (SAGE) et prospective sur l'entretien des chaudières bois et l'installation de panneau photovoltaïques en autoconsommation sur la toiture du bâtiment « école, dojo, voirie » en lien avec les travaux à venir. Présentation à l'ensemble du conseil du bilan sur la consommation d'énergie total des bâtiments (chauffage, éclairage et utilisation électrique) en 2022 et la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques.
- Consommation en 2022 : 175 000 kw, répartis comme suit :
  - 65% pour la plaque bois, 16% pour le granulé bois et 19% pour l'électricité.A noter que la production photovoltaïque de la maison du pâtre est de 46 000Kw en 2022 pour une consommation globale électrique de la commune (bâtiments et éclairage public) sur la même période de 51 000Kw.
- Corinne Besson Fayolle et Yves Partrat, conseillés départementaux. Point sur les demandes de subventions de la commune au Département depuis 2017.

- SEM pour la réfection du poteau d'incendie situé rue des Acacias, dans le cadre de l'aménagement du centre bourg afin de ramener le poteau au niveau du sol fini après travaux.
  - Manon, pour la suite de son contrat. Jusqu'au 23/07/2023, Manon est aujourd'hui à 24,5h/semaine annualisé. La MJC n'ayant pas donné suite à la candidature de Manon pour accompagner les ados dans le cadre du LARJ et ainsi permettre de compléter son temps de travail. La commune propose donc un temps plein à Manon, réparti entre l'animation et du secrétariat de mairie.
  - Rencontre avec Loire Habitat, pour l'avancement du projet « le Clairefontaine 2 » proposition validée sur le principe de création de quatre T4, dont un en accession à la propriété. La commune demande certaines adaptations. Les travaux devraient débuter dans un an et demi environ et le projet voir le jour fin 2025.
  - Commission aménagement : Les illuminations de fin d'année seront reconduites sensiblement comme l'an dernier avec un point lumineux central en face de la boulangerie ainsi qu'un autre vers le garage. Nous allons demander à l'équipe de jeunes ayant réalisés les décorations de noël l'an dernier s'ils sont partant pour renouveler leur participation à de nouvelles réalisations. Un point sur le site biodiversité de la zone du rio et l'installation des nichoirs, gîte à insectes, avec la proposition d'un travail de réflexion sur l'installation de panneaux d'information et d'affichage en lien avec le projet de mise à jour des panneaux de départs de marche des sentiers de randonnées. Discussion dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg des futures plantations et arbres qui habilleront le village.
- Informations diverses :**
- Une rencontre est organisée le 13 juin avec Saint-Etienne Métropole pour discuter de l'avenir du château de Fontanès.
  - Deux porteurs de projets seront présents : Le premier dont le projet avait déjà été présenté et qui reste toujours d'actualité. Un autre porteur de projet devrait faire des propositions et présenter son projet.
- Bref retour sur la réunion organisation de la foire et du bal :
- Il a été décidé par les associations de ne pas organiser le bal le même week-end que la foire. Après avoir un temps envisagé que le bal se déroulerait l'après-midi, ce dernier devrait finalement se tenir en soirée. Ce qui interroge la municipalité qui s'interroge particulièrement sur l'adaptation du règlement lié à la location de la salle de la Maison Du Plâtre par les associations. Cette année, retour du vide grenier le jour de la foire en plus des activités de l'an dernier. Une réflexion sur l'organisation de la foire et le positionnement des différents exposants et manèges en raison des travaux de voirie et d'aménagement du centre bourg devra être menée.

## ORDRE DU JOUR :

### 1- Crédit d'emploi saisonnier pour l'été 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui autorise le recrutement d'agents saisonniers pour exercer des fonctions correspondant à des besoins saisonniers.

Considérant que pendant la saison d'été, période de congés, les employés communaux du service technique ont besoin d'aide pour assurer les travaux saisonniers tels que l'arrosage et l'entretien des massifs de fleurs, la réfection des peintures du mobilier urbain...

Monsieur le Maire propose d'embaucher deux jeunes de 16 à 17 ans, à mi-temps, domiciliés sur la commune, sur deux périodes, du 3 au 13 juillet 2023 inclus et du 17 au 28 juillet 2023 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la création de 2 emplois saisonniers de jeunes âgés entre 16 et 17 ans sur la période d'été 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir ;
- Dit que les crédits nécessaires à ces rémunérations sont inscrits au budget.

### Délibération n° 2023-023 : pas d'opposition ni abstention.

## 2- Acquisition de deux parcelles à M. et Mme GRATALOUP et M. et Mme GIRAUD

Monsieur le Maire explique que dans le projet d'aménagement paysager du Centre Bourg, il est prévu de démolir le bâtiment voisin afin de créer de nouvelles places de stationnement et de redessiner des places existantes rue de la Sibérie. Monsieur le Maire présente le plan du projet d'aménagement paysager à l'assemblée.

Après plusieurs échanges avec M. et Mme GRATALOUP et M. et Mme GIRAUD, respectivement propriétaires des parcelles cadastrées secteur A numéro 506 et 294, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de ces parcelles. En effet, cela permettrait de créer ou de redessiner des places de stationnement.

Cette acquisition porterait sur 19m<sup>2</sup> nouvelle numérotation A 1222 chez M. et Mme GRATALOUP et 19m<sup>2</sup> nouvelle numérotation A 1220 chez M. et Mme GIRAUD.

Le nombre de m<sup>2</sup> acheté a été calculé par le géomètre.

Le prix d'achat est fixé à 35,00 € /m<sup>2</sup>.

Les frais de Géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir auprès de M. et Mme GRATALOUP et M. et Mme GIRAUD 19m<sup>2</sup> et 19m<sup>2</sup> au prix de 35,00€/m<sup>2</sup>
- Précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à cette acquisition.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 de la commune inclus.

### Délibération n° 2023-024 : pas d'opposition ni abstention.

La séance est levée à 22h30.

### Compte rendu de délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avancements qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ainsi il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

10 janvier 2023 - Achats de produits d'entretiens et d'hygiène pour l'école pour un montant de 265,61 € HT

10 janvier 2023 - Prestation administrative portant sur l'urbanisme, l'état civil, les élections par Laurence FREYCON pour un montant de 3 952,00 € HT  
7 février 2023 - Remplacement des PC de l'accueil et de la comptabilité pour un montant de 2 508,50 € HT